

Séance du 22 Juillet 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 juillet 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Pommiez ; M. Soroste à M. Saussié ; M. Lozano à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Darmendrail à M. Lacassagne ; Mme Castel à Mme Durruty ; M. Arandia à Mme Bisauta ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Aguerre.

**EXCUSEE** : Mme Pibouleau-Blain.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **EDUCATION ET VIE SOCIALE** – Maison des associations - Demande d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition au profit de l'Education nationale.

L'Education nationale a organisé, le 27 janvier et le 10 février 2010, deux conférences destinées aux enseignants de la circonscription et ayant accueilli respectivement 250 et 160 d'entre eux. Elle souhaite être exonérée du montant de l'occupation des salles de réunion dont le coût s'élève à 330 €.

Compte tenu de la nature des conférences, je vous propose d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance d'occupation au profit de l'Éducation nationale.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.